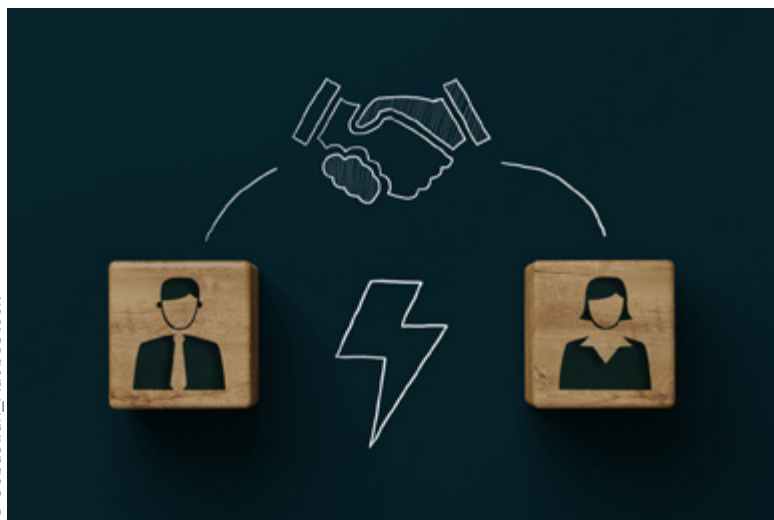


À la une

L'audience de règlement amiable : mode d'emploi de Valence à Paris

étude par Anabelle MELKA et Fabrice VERT

Applicable aux instances introduites depuis le 1^{er} novembre 2023, l'ARA connaît un succès croissant. Les tribunaux judiciaires de Paris et de Valence se sont particulièrement investis dans son développement, avec des pratiques à la fois similaires et différentes.



© Sebastian_AdobeStock

Actualité

Justice : Éric Dupond-Moretti demande à Didier Migaud de ne pas trahir sa loi de programmation

focus

Jurisprudence

Pénalisation de l'achat d'actes sexuels : pas de condamnation de la CEDH pour la France

note par Solène GALLUT
sous CEDH, 25 juill. 2024

Variations sur le point de départ de la prescription

note par Romain BOFFA
sous Cass. ch. mixte, 19 juill. 2024 (2 arrêts)

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Thierry MONTÉLAN**

Avocat au barreau de Paris, UGGC Avocats

- **Patrick ROSSI**

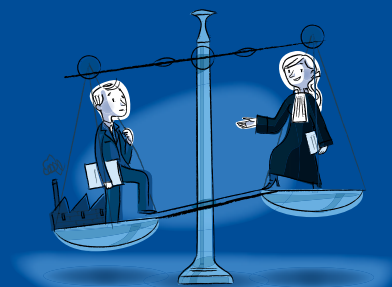
Magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

- **Marine SIMONNOT**

Avocate au barreau de Paris, UGGC Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stephen ALMASEANU, Michel DI MARTINO, Marjorie EECKHOUDT, Sarah FARHI, Christine GAILHBAUD, Giulio Cesare GIORGINI, Thibault GOUJON-BETHAN, Fabien KENDÉRIAN, Christine LABEL, Emmanuelle SCHOLL, Georges TEBOUL, Michael TOTA et Jean-Luc VALLENS



 FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2024

LUN. 25 NOVEMBRE 2024
9H-17H / PARIS 7^e

Save the date !

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**

 **DIRECTION SCIENTIFIQUE**

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, administrateur de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants
9H00 : Début de la formation

**Revue de jurisprudence de droit
du dommage corporel**
Un panorama de l'actualité jurisprudentielle
incontournable avec l'éclairage d'un magistrat

Questions et débats
12H30-14H00 : Déjeuner assis

Cas pratiques
Des mises en situation permettant la discussion selon
un mode contradictoire avec un panel d'avocats

Questions et débats
17H00 : Fin de la formation

 **MODALITÉS D'ACCUEIL**

Nouvelle salle : Amphi Lavoisier à la Maison de la Chimie
Devant le succès rencontré lors des précédentes éditions,
le grand amphithéâtre de la Maison de la Chimie a été choisi
pour mieux accueillir les participants.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous
pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr
Tél : 01 40 93 40 40

Pas de captation ni d'autres sessions organisées.



Programme et inscription :

<https://lext.so/kpmrZe>
Date limite d'inscription :
le vendredi 22 novembre
à 12H

Tarif : 945 € HT (1 134 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels :
sur présentation d'un justificatif de statut
dans les 5 premières années suivant la
prestation de serment : **756€ HT**
(907,20€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

• Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL468h1 ■ Justice : Éric Dupond-Moretti demande à Didier Migaud
de ne pas trahir sa loi de programmation 3

GPL468f5 ■ L'IA générative, invitée d'honneur de la Grande rentrée
des avocats 5

GPL468c6 ■ « Mon rôle est d'être la courroie de transmission la plus
solide possible entre le ministère de la Justice et la juridiction »
entretien avec Stéphanie KRETOWICZ 7

Technique

GPL468f4 ■ Fiscalité de la location meublée de tourisme
étude par Hervé ZAPF 9

Doctrine

GPL468e7 ■ L'audience de règlement amiable : mode d'emploi
de Valence à Paris
étude par Anabelle MELKA et Fabrice VERT 13

Jurisprudence


GPL467z6 ■ Pénalisation de l'achat d'actes sexuels : pas de condamnation
de la CEDH pour la France
note par Solène GALLUT sous CEDH, 25 juill. 2024 17

GPL468e2 ■ Variations sur le point de départ de la prescription
note par Romain BOFFA sous Cass. ch. mixte, 19 juill. 2024 (2 arrêts) 20

GPL467w9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 23

GPL467k3 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 27

GPL467o6 ■ Chronique de jurisprudence du droit du surendettement
par Eva MOUIAL-BASSILANA <https://lext.so/GPL467o6> 

GPL466h8 ■ **NOUVEAU** - Panorama de jurisprudence de la cour
d'appel de Paris
sous la coordination scientifique de Cécile CHAINAIS et Sylvain JOBERT
<https://lext.so/GPL466h8> 

Aux marches du Palais

Portrait

GPL468e4 ■ Patrick Mouchet, bâtonnier du barreau de Rouen 30

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 31

Sous la responsabilité scientifique de

Thierry MONTÉRAN, Patrick ROSSI et Marine SIMONNOT